

De plus en plus vieux, les retraités

Un garçon né en Belgique en 1890 avait une espérance de vie de 43,6 ans. Son arrière-arrière-petit-fils, né en 1990, peut espérer vivre en moyenne 72,4 ans. L'aïeule, née en 1890, avait la même espérance de vie que son mari, mais son arrière-arrière-petite-fille, elle, vivra en moyenne jusqu'à 79,1 ans. Des chiffres significatifs de l'évolution de la mortalité en Belgique et de la complexité de prévoir les réserves nécessaires à payer les retraites.

UNE SAISON PAR AN

« Ne prenons que les vingt dernières années », explique Christian Jaumain, actuaire indépendant et professeur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. « On constate que l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 5 ans, une saison par an, a-t-on coutume de dire. C'est toutefois un peu simpliste, car c'est surtout la mortalité infantile qui s'est améliorée. Aux âges plus élevés, l'espérance de vie a certes augmenté, mais dans une moindre mesure : à 60 ans, une femme peut espérer vivre 3,3 ans de plus qu'en 1970 et, à 65 ans, un homme peut espérer vivre 2,9 ans de plus qu'en 1970 ».

Il reste que l'évolution de la mortalité a sensiblement augmenté le coût de la pension. En 1970, pour assurer à un homme de 65 ans une rente de 10.000 F par mois, soit

120.000 F par an, il en coûtait 1,452 million de F (12,1 x 120.000 F); en 1990, la même rente coûtait 1,68 million (14 x 120.000 F), soit une augmentation de 16 pc. Pour octroyer cette même rente de 10.000 F par mois à une femme de 60 ans, il en coûtait 2,304 millions de F en 1970 (19,2 x 120.000 F) et 2,7 millions en 1990 (22,5 x 120.000 F), soit une augmentation de 17 pc. « C'est un calcul simple, mais il faut y apporter certaines précisions pour le valider », explique M. Jaumain. En effet, le but poursuivi est d'obtenir une rente indexée. Or, l'hypothèse de calcul suppose que la rente de 10.000 F croîtra chaque année d'un pourcentage correspondant aux taux d'intérêt de placement (actuellement 6 à 7 pc). Si l'on veut que cette rente ne croisse que selon l'indice des prix, les coûts seront évidemment moindres (1,308 million pour un homme à 65 ans et 1,896 million pour une femme à 60 ans, en partant de l'hypothèse classique que les taux d'intérêt de placement à long terme sont l'indice des prix augmenté de 3 pc).

MARGE DE SECURITE

« De même », explique M. Jaumain, « les coûts qui précèdent ne tiennent pas compte d'un « coefficient de sécurité » tel que l'Office de contrôle des assurances (OCA) en applique pour la capitalisation des assu-

rances de groupe ou des assurances-vie individuelles ». Ce coefficient de sécurité est censé tenir compte de l'évolution tendancielle de l'espérance de vie et de l'auto-sélection. Les assureurs doivent en effet tenir compte du fait que, statistiquement, la mortalité pourrait encore reculer dans les prochaines décennies. Par ailleurs, par auto-sélection, les assureurs désignent le fait que les personnes qui souscrivent pour avoir une rente s'estiment

probablement en meilleure santé que la moyenne; or, les tables de mortalité se basent, elles, sur l'ensemble de la population belge. « Pour prévenir ces deux données », explique M. Jaumain, « l'OCA préconise bizarrement de tenir compte d'une augmentation de l'espérance de vie de 15 pc pour les femmes de 60 ans et de 29 pc pour les hommes de 65 ans ». Fameuse marge de sécurité...

Thierry BOUCKAERT.

